



Projet de l'Association de la Maison de Quartier de Carouge

28 février 2018

Approuvé par l'Assemblée Générale du 24 mars 2018

Sommaire

1	Notre histoire	3
2	Nos valeurs.....	4
2.1	L'accueil.....	4
2.2	La participation	4
2.3	Le respect.....	4
3	Nos missions et objectifs généraux.....	4
4	L'organisation	5
4.1	Les membres de l'Association, les usager-ère-s ou leurs représentants	5
4.2	Le comité de gestion	5
4.3	Les professionnelles et professionnels de la MQC	6
4.3.1	Le ou la responsable de l'équipe professionnelle	6
4.3.2	L'équipe d'animation socioculturelle	6
4.3.3	Les professionnelles et professionnels administratifs et techniques	6
4.4	Les commissions de travail.....	6
4.4.1	Commission Bureau.....	7
4.4.2	Commission du personnel :.....	7
4.4.3	Commission des finances.....	7
4.4.4	Commission Actions	7
4.4.5	Commission <i>Ad hoc</i>	7
5	Le diagnostic	7
5.1	Couverture du territoire communal.....	8
5.2	Les secteurs d'activités de la MQC	8
5.2.1	Axes du secteur Enfants.....	8
5.2.2	Axes du secteur Adolescents et Jeunes Adultes	8
5.2.3	Axes du secteur Tous Publics.....	8
6	L'évaluation	9
A.	Annexe : Cadre légal et réglementaire	10
B.	Annexe : Les partenaires	11
C.	Annexe : Données sociales Ville de Carouge (documentation OCSTAT Genève)	12
D.	Annexe : Documents de référence à disposition du public.....	14

1 Notre histoire

En 1963, l'association « Centre de Loisirs de Carouge » est créée grâce à l'engagement de différents groupes (intérêts de Carouge, paroisse protestante, paroisse catholique, association des habitantes et habitants de Carouge et conseil administratif et municipal de la commune de Carouge).

La même année, le Centre se trouve dans des locaux près de l'école des Pervenches. C'est un des plus anciens centres de loisirs du canton de Genève.

En 1969, le Centre de Loisirs s'installe dans les locaux sis au 31 rue Jacques-Grosselin. Pendant une décennie, il a été dans la mouvance militante contestataire proche de la contre-culture typique des années 70.

Ensuite, il suit dans les années 80 un processus d'intégration à la vie locale, qui aboutit dans les années 90 à une collaboration plus étroite avec les autorités communales, ceci afin de faire face aux nouvelles difficultés économiques et sociales.

En 1992, le Centre de Loisirs de Carouge prend pour nom « la calibraille » afin que le lieu soit mieux identifié et trouve ainsi un ancrage dans le passé de Carouge. Ce terme désignait à l'époque sarde une part importante de la population. *« Genevois et Piémontais divergent sur la qualité des carougeois. Pour les premiers, il s'agit d'un ramassis de vagabonds et de scélérats. Les autres déclarent forts attentifs à éloigner de Carouge les mauvais sujets. La vérité se situe sans doute entre les deux : pas tant scélérats mais peu d'agneaux. Tout en reconnaissant que la ville ne se peuple pas d'enfants de cœur, Turin cherche à ne pas perdre le contrôle de la calibraille. »*¹

En 1997, une annexe située aux Moraines permet aux enfants de profiter d'un espace de plein air les mercredis aérés ou durant les petits centres aérés. Quant aux familles, elles peuvent utiliser cet espace pour des fêtes familiales, le weekend.

Dans les années 2000, le logo évolue aussi et l'appellation « la calibraille » n'est pas conservée.

La commune envisage de nouveaux locaux pour le centre qui est restreint dans ses offres. La population augmente et les besoins, notamment en matière de prise en charge, évoluent à la hausse.

Jusqu'alors le centre aéré d'été se déroulait en collaboration avec la Maison de Quartier des Acacias à Jussy. En 2004, pour répondre à la demande croissante des familles, la ville de Carouge met à disposition du Centre de Loisirs pour son centre aéré d'été, les locaux de l'ancienne colonie de Carouge située à La Rippe dans le canton de Vaud. Dès lors, tous les étés les jeunes carougeois se détendent en terre vaudoise.

En 2009, l'Association « Centre de Loisirs » devient Association « Maison de Quartier de Carouge ». En effet, le comité et l'équipe souhaitent s'ouvrir à toutes les populations et à tous les quartiers de Carouge car il n'existe pas d'autres centres socioculturels dans la commune. En octobre, elle déménage dans l'actuel lieu sis dans le parc de Battelle, au milieu du campus universitaire et proche du nouveau quartier de la Tambourine.

En 2010, l'Association gère de manière ponctuelle ou continue : les Grands Hutins, l'Espace Grosselin, les Moraines et La Rippe ainsi que l'atelier poterie et le labo photo à l'école de la Tambourine.

Toujours en 2010, la ville de Carouge met à disposition les nouveaux locaux de la Rippe construits en moins d'une année.

¹ « Genève et l'Italie », Luc Monnier, Librairie Droz Genève Paris, 1969

Durant l'année 2013, l'association fête par cinq évènements d'importance et hors murs ses cinquante ans d'animation socioculturelle par et pour les habitant-e-s dans différents lieux de Carouge. Dès cette époque, de nouveaux quartiers voient le jour autour de la Maison de Quartier : Vigne Rouge et Grande Pièce.

En 2015, le comité et l'équipe proposent un projet dans le quartier en forte urbanisation du Val d'Arve-Carouge Est afin de renforcer un travail de proximité. Un triporteur devient support de l'activité et de la communication dans nos projets d'animation mobile.

Nous nous engageons ensemble pour que nos objectifs se concrétisent dans nos murs et fassent sens au-delà.

Dans cette ambition, nous nous appuyons sur trois valeurs essentielles : l'accueil, la participation et le respect.

2 Nos valeurs

2.1 L'accueil

La Maison de Quartier de Carouge (ci-après MQC) est un espace de rencontres et d'activités, qui privilégie l'accueil de tous les habitant-e-s dans un esprit de partage, d'ouverture à la diversité et d'intégration.

Dans nos différents lieux, que nous voulons visibles, ouverts et accueillants, nous veillons à renforcer notre rôle de « pont » en facilitant les échanges entre les personnes qui visitent ou font usage de nos locaux, à titre individuel ou collectif, sans toutefois se substituer à elles.

2.2 La participation

Au quotidien, l'accueil se vit dans un esprit participatif qui favorise la construction du lien social, par l'implication mutuelle de tous et de chacun dans la définition des besoins, des envies et dans la concrétisation des différentes activités.

Pour nous, la participation se manifeste dans une démarche de démocratie participative. Celle-ci favorise l'implication volontaire des habitant-e-s, la citoyenneté et l'engagement associatif. Les actions entreprises doivent stimuler les initiatives communautaires et individuelles.

2.3 Le respect

Nous plaçons le respect au centre de nos réflexions et de nos actions. Il permet que le quotidien se vive dans les meilleures conditions, dans un climat favorisant la qualité des relations et des échanges.

Ce respect est le terreau du développement d'une solidarité essentielle au bien vivre ensemble. La culture de l'écoute, de l'échange, de la confrontation d'idées, de la coopération et de la négociation favorise ainsi la reconnaissance des uns et des autres.

3 Nos missions et objectifs généraux

La Charte Cantonale, dans sa réédition de septembre 2013, pose les missions des centres de loisirs, centres de rencontre, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventure du Canton de Genève :

« L'action éducative, complémentaire à celles de la famille et de l'école pour les enfants et les adolescents, correspond au mandat des centres, tel que l'a défini le Conseil d'Etat. L'action associative et socio-culturelle destinée à toutes les populations est un travail d'animation que développent les centres, avec et pour leur base associative : animation de quartier pour le renforcement du tissu social.

Ces deux lignes directrices sont indissociables, l'action éducative et l'action associative, socio-culturelle étant intimement liées : c'est à partir d'elles que se conçoivent et se réalisent les projets d'animation spécifiques à chaque Centre. Toutes deux poursuivent le même objectif fondamental : la prévention des exclusions et des tensions sociales. »

Dans le but de favoriser la création et le maintien du lien social, nos différents secteurs œuvrent de manière transversale et conjointement avec le réseau. En cohérence avec la Convention Tripartite², l'association veille à ce que les objectifs suivants se vivent quotidiennement pour et par les enfants, les jeunes et tous les publics, qu'elle accueille dans chacun de ses espaces et dans tous les lieux qu'elle investit :

- Favoriser l'intégration de tous et de chacun et l'ouverture à l'autre et aux autres
- Valoriser la citoyenneté et stimuler l'engagement citoyen
- Encourager la vie associative
- Cultiver une qualité de vie collective qui favorise un épanouissement personnel
- Prévenir l'exclusion et lutter contre les inégalités
- Œuvrer à la promotion de la santé
- Promouvoir un développement durable

Les professionnelles et les professionnels de la Maison de Quartier établissent un projet pédagogique pour chaque secteur en lien avec ces missions et objectifs. Ces projets sont avalisés par le comité de l'Association et font partie intégrante du projet institutionnel. Bien entendu, nos actions s'inscrivent dans la loi J6 11³.

4 L'organisation

L'organisation de la MQC repose sur :

- Les membres de l'Association, les usager-ère-s ou leurs représentants
- Le comité de gestion de l'Association
- Les professionnel-le-s
- Les commissions de travail

4.1 Les membres de l'Association, les usager-ère-s ou leurs représentants

Les usagères, les usagers, les groupes d'intérêts et les associations sont encouragés à devenir membres de l'Association. Le but est de stimuler et de valoriser l'engagement citoyen. Différentes actions sont mises en place pour favoriser leur investissement dans les activités et leur participation active à la vie de la MQC et dans les commissions.

4.2 Le comité de gestion

Il est issu de membres de l'Association qui œuvrent bénévolement. Un délégué ou une déléguée du Conseil administratif de la Ville de Carouge est membre de droit. Le rôle du comité est :

- d'assumer la responsabilité du bon fonctionnement de la MQC,
- d'assurer la coordination avec les instances extérieures (FASe-FCLR-Ville de Carouge) et de prendre les décisions stratégiques,
- de veiller à la réalisation des orientations décidées,
- d'entretenir les liens avec les autorités communales et cantonales,

- de gérer les ressources humaines en collaboration avec la FASe,
- de gérer les ressources financières et matérielles de la MQC

² Convention entre la FASe, la Commune et chaque Centre pour fixer les objectifs qui oriente le Programme d'Actions.

³ Loi relative aux Centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (LCLFASe)

- de fixer la répartition des tâches avec le personnel,
- d'assurer le renouvellement des membres de l'Association en collaboration avec l'équipe d'animation,
- d'élaborer les textes fondateurs et les documents de référence de l'Association.

Le comité se réunit régulièrement, en principe une fois par mois.

4.3 Les professionnelles et professionnels de la MQC

4.3.1 Le ou la responsable de l'équipe professionnelle

La mission de la personne titulaire, animateur ou animatrice, est d'assumer la responsabilité opérationnelle de la Maison, dans le respect du programme annuel, de la politique institutionnelle, du budget et des orientations stratégiques validées par le comité, afin de répondre aux besoins de la population et dans le respect des objectifs définis par la Commune.

Responsable de l'équipe d'animation, des moniteurs, monitrices, et de l'administration, il ou elle est aussi le ou la référent-e pour les liens avec le Service des Affaires Sociales.

4.3.2 L'équipe d'animation socioculturelle

Les animateurs et animatrices conçoivent et encadrent les actions d'animation. Leur rôle est aussi :

- de participer, avec le comité, à la définition des orientations et à l'élaboration des textes fondateurs,
- de participer, en collaboration avec le comité, à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles,
- de favoriser la vie associative de la MQC en mobilisant les différents partenaires,
- de mettre leurs compétences au service de l'Association.

4.3.3 Les professionnelles et professionnels administratifs et techniques

Les professionnel-le-s du pôle administratif et technique épaulent l'équipe d'animation en permettant par leurs différentes fonctions et compétences la réalisation des actions mises en place.

4.4 Les commissions de travail

Le travail en commissions est le fonctionnement associatif proposé. Il permet de responsabiliser les membres de l'Association et d'alléger les séances de comité, notamment sur des projets spécifiques.

Les commissions sont ouvertes à tous les membres de l'Association sans obligation d'être membre du comité, à l'exception de celles concernant les finances et les ressources humaines. Sur invitation, les membres peuvent participer sans voix délibérative aux séances de comité pour les points qui les concernent.

Chaque commission :

- est constituée d'au minimum un-e membre du comité et un-e animateur-trice,
- est pilotée par un-e membre du comité qui fait le lien avec le comité. Il ou elle l'informe des discussions menées durant ses réunions et propose des décisions,
- prend ses décisions dans les limites des compétences qui lui ont été confiées par le comité de gestion,
- est garante de la continuité des activités en lien avec les valeurs de la MQC,
- se réunit régulièrement en fonction des besoins.

4.4.1 Commission Bureau

Le Bureau assure les liens avec la Ville de Carouge, la FASe et la FCLR. Il est constitué comme suit : le ou la président-e de l'Association, le ou la trésorier-ère, le ou la délégué-e du Conseil administratif et le ou la responsable de l'équipe professionnelle. Il peut s'adjoindre d'autres membres du comité. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, mais au moins une fois entre deux séances de comité.

Ses tâches comprennent :

- le suivi du « quotidien » ne demandant pas le positionnement de l'ensemble du comité,
- la participation aux séances avec la commune,
- la préparation de l'ordre du jour du comité.

4.4.2 Commission du personnel :

La commission du personnel comprend uniquement des membres du comité, un animateur ou une animatrice et le ou la responsable d'équipe. Elle se réunit en fonction des besoins et sur demande de l'une ou l'autre des parties.

Ses tâches comprennent :

- l'établissement des procédures d'engagement du personnel relatif à la MQC,
- la gestion de conflits internes à l'équipe ou entre l'équipe et le comité,
- la gestion, « au quotidien » du personnel (heures supplémentaires, arhythmie, congés, etc.).

4.4.3 Commission des finances

La commission des finances comprend uniquement des membres du comité, dont le ou la trésorier-ère, des animateurs-trices, dont le ou la responsable de l'équipe professionnelle et le ou la comptable. Elle se réunit avant chaque comité pour faire le point sur la situation financière.

Ses tâches comprennent :

- le suivi de la trésorerie, des comptes et du budget,
- le suivi des investissements liés à la subvention d'équipement,
- l'établissement des documents comptables pour les boucllements périodiques,
- l'établissement des comptes annuels,
- l'établissement des budgets.

4.4.4 Commission Actions

La commission Actions réunit des membres du comité et des membres de l'équipe professionnelle, ainsi que des membres de l'Association.

Ses tâches comprennent :

- la conception, validation et établissement des programmes ou actions d'envergure,
- la proposition de budget pour les actions à soumettre à la commission financière,
- le suivi des actions,
- l'évaluation des actions.

4.4.5 Commission Ad hoc

Le comité peut décider en tout temps de la mise sur pied d'une commission *Ad hoc* sur un sujet particulier et pour un temps limité.

5 Le diagnostic

Ce dernier est le fruit d'un travail constant et commun entre les membres de l'Association, plus particulièrement les membres du comité de gestion, l'équipe professionnelle, la Ville de

Carouge, les coordinateurs ou coordinatrices de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres (FCLR), les coordinateur-trice-s de région FASE et les Travailleurs-ses Sociaux Hors Murs (TSHM).

5.1 Couverture du territoire communal

La MQC est ouverte à toute la population carougeoise. Elle dispose de trois sites sur la commune : la Maison de Quartier aux Grands Hutins, l'Espace Grosselin et l'annexe des Moraines. Malgré ces positions géographiques et les horaires différenciés, nous ne pouvons pas couvrir tous les besoins de la population.

En 2015, nous avons obtenu un fonds supplémentaire et investi de façon régulière le quartier du Val d'Arve à Carouge Est, en proposant une animation socioculturelle mobile et de proximité.

Toutefois, au vu de la densification continue de la population communale, il nous paraît indispensable de poursuivre la réflexion collectivement afin de pouvoir rapidement développer des moyens d'actions dans les quartiers en devenir.

Les données sociogéographiques de la Commune sont présentées dans l'annexe C.

5.2 Les secteurs d'activités de la MQC

La MQC est structurée en trois grands secteurs d'activités correspondant à des catégories de population distinctes.

Secteurs d'activités par catégories de population																									
Âge	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	et +	
	Enfants																								
										Adolescents				Jeunes Adultes											
Tous Publics																									

5.2.1 Axes du secteur Enfants

Les objectifs spécifiques du secteur Enfants sont les suivants :

- Développer la créativité et l'éveil culturel
- Développer l'autonomie de l'enfant
- Sensibiliser à l'environnement
- Apporter un soutien à la parentalité
- Développer la socialisation

5.2.2 Axes du secteur Adolescents et Jeunes Adultes

Les objectifs spécifiques du secteur Adolescents et Jeunes Adultes sont les suivants :

- Encourager à mobiliser la capacité à se responsabiliser
- Encourager l'expression
- Encourager la créativité des jeunes
- Faciliter la participation des jeunes à des actions collectives
- Prévenir les comportements à risques

5.2.3 Axes du secteur Tous Publics

Les objectifs spécifiques du secteur Tous Publics sont les suivants :

- Encourager des actions communautaires
- Soutenir le tissu associatif
- Favoriser l'implication des usagers dans la vie de la Maison

- Favoriser l'intergénérationnel et l'interculturel
- Permettre une offre culturelle accessible et diversifiée

6 L'évaluation

Chaque activité est évaluée en fonction des objectifs généraux et spécifiques. L'évaluation permet d'améliorer, d'adapter, de renouveler ou de renoncer à certaines actions le cas échéant. Elle peut, pour certains projets, prendre une forme participative.

Après chaque action, un bilan écrit sur l'atteinte des objectifs avec des critères qualitatifs, quantitatifs et financiers est établi par les animateurs-trices responsables de l'activité qui en informent le colloque d'équipe. Des points de situation périodiques sont effectués dans les commissions et rapportés le cas échéant aux séances de comité. Tous les membres du comité et des commissions ont accès à ces bilans.

Une évaluation globale du fonctionnement de l'équipe et du comité a lieu une fois l'an, durant la journée annuelle de bilan, au cours de laquelle les perspectives de l'année suivante sont étudiées.

A. Annexe : Cadre légal et réglementaire

Le Projet de l'Association de la Maison de Quartier de Carouge repose sur un cadre légal et réglementaire. Il fait donc référence aux documents suivants :

- Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures du canton de Genève
- Loi J611 loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (LCLFASe)
- Statuts de l'Association
- Convention tripartite entre partenaires : Maison de Quartier-FASe-Commune

B. Annexe : Les partenaires

- APE- Associations de parents d'élèves (écoles primaires, Cycles d'orientation, Collèges)
- Associations carougeoises
- BiblioQuartier et Bibliothèque de Carouge
- Croix Rouge genevoise aux Acacias/ SIA
- Écoles primaires, Cycles d'Orientation, Collèges
- Educateurs REP de l'établissement scolaire Promenades/Val d'Arve
- EVE- Espace de Vie Infantile Grands Hutins
- Fondation Cap Loisirs
- GIAP - Groupement Intercommunal des Activités Parascolaires
- HETS- Haute Ecole de Travail Social
- Ici-Formation Camarada
- Service des Affaires Sociales de la Ville de Carouge
- TSHM Carouge- Travailleurs Sociaux Hors Murs

Nos partenaires sont nos interlocuteurs privilégiés pour concevoir et mener à bien les actions entreprises. Les collaborations évoluent en permanence et ne permettent pas une liste mise à jour en tout temps.

C. Annexe : Données sociales Ville de Carouge (documentation OCSTAT Genève)

Carouge en chiffres*

- 22'378 habitant-e-s : 11'523 femmes et 10'855 hommes
- 5^{ème} commune du Canton sur 45 communes pour la population résidente
- Résident-e-s actif-ve-s : 10'504 personnes
- 0-19 ans : 4'732 personnes (21.3%)
- 20-64 ans : 14'409 personnes (64.9%)
- 65 et plus : 3'075 personnes (13.8%)

- Genevois-e-s : 8'526 personnes
- Confédéré-e-s : 5'063 personnes
- Étranger-ère-s : 8'627 personnes (38.8%) dont 5'878 de l'Union Européenne

- Superficie : 265 hectares
- Densité au km² : 82.4 personnes

*Source : Office cantonal de la statistique, mars – juin 2017

Ecoles primaires de Carouge

6 écoles regroupées en 3 établissements, 2017-2018

Ecole de la Tambourine	375 élèves
Ecole de la Vigne Rouge	167 élèves
Ecole des Pervenches & Ecole de Montfalcon	392 élèves
Ecole Jacques-Dalphin	238 élèves
* Ecole des Promenades	158 élèves
* Ecole du Val d'Arve	348 élèves
Total	1561 élèves

* Ecole en REP

Education 2016-2017

Institutions petite enfance (9 structures)	554 enfants accueillis
Enseignement privé infantin, primaire et secondaire	184 élèves
Deux cycles : Pinchat et Drize	673 et 705 élèves = 1378 élèves
Un collège Mme de Staël	863 élèves
Une école de culture générale	279 élèves
Une Haute Ecole de Gestion	1387 étudiants

Chômage-demandeurs d'emplois et aide sociale

Chômeurs	761 personnes	Année 2016
Demandeurs d'emploi	980 personnes	Année 2016
Bénéficiaires de l'aide sociale, au sens large	3747 personnes	Année 2014
	4126 personnes	Année 2015

D. Annexe : Documents de référence à disposition du public

- Programme annuel : disponible dans les différents lieux d'accueil et sur le site
- Site internet : www.mq-carouge.ch
- Facebook : <https://www.facebook.com/mq.carouge>